



Mon fils a commis un vol aggravé

Par **Isa23**, le **15/03/2014** à **12:05**

Bonjour
Mon fils de 15 ans a commis un vol avec effraction dans un bureau de tabac il est aujourd'hui convoqué devant le juge des enfants et dans l'UEMO de notre département pour voir un éducateur que risque t il ? Sachant qu'il n'a aucun antécédent et pas de casier .
Je suis très inquiète car il n'avait rien fait de pareil avant c'est un adolescent calme et sans problème .
Le jour du vol ils étaient deux mon fils et un autre jeune
Merci pour vos réponses
je suis très inquiète

Par **aguesseau**, le **15/03/2014** à **13:02**

bjr,
le vol avec effraction est un vol aggravé dont la sanction pour un majeur est:
Article 311-4:
Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsqu'il est commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade ;
impossible de savoir ce que va décider la justice car je suppose que la victime a déposé une plainte.
je pense que la police va chercher s'ils n'ont commis d'autres vols.